

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20220305-2022-28-DE
Date de télétransmission : 21/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

DEP	INSEE	ANNEE	Nº
60	500	2022	28

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Le 5 Mars 2022 à 9h30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

24 Février 2022

Date d'affichage :

24 Février 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ROBERT Bruno, ZITO Josette, RIFFET Michel, ESPOSITO Laetitia, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Monsieur CAVROS Henri qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Mesdames BOULE Annie, HAMARD Angèle et MASSAU Fatima

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Date de convocation : 24 Février 2022

Date d'affichage : 24 Février 2022

OBJET : Annulation et remplacement de la délibération 22 du 5 Mars 2022 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 - BUDGET COMMUNAL

La délibération 22 du 5 Mars 2022 est annulée suite à erreur matérielle

Et remplacée comme suit :

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2312-1, faisant obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Considérant que l'objectif est de permettre aux membres du Conseil Municipal de connaître les orientations budgétaires pour l'année de l'exercice.

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L.2312-1 et L.332-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

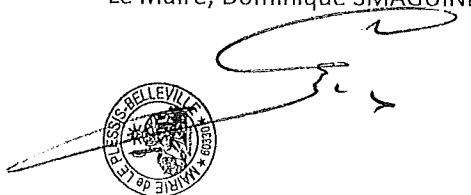
Après un large débat, les membres du Conseil Municipal DONNENT ACTE des orientations

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20220305-2022-28-DE
Date de télétransmission : 21/03/2022
Date de réception préfecture : 21/03/2022

Budgétaires proposées.

Rapport d'orientation Budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré le 5 Mars 2022,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique SMAGUINE



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is oriented vertically and contains the text "VILLE DE BELLEVILLE" around the perimeter and "PRESSES-BELLEVILLE" in the center. The signature appears to be "Dominique SMAGUINE".